

Conditions de participation au défi « En’Vie d’agir pour ma planète »

Dessine-moi un arbre

1- Objet du défi

« Les Rendez-vous pour le climat » est le temps fort de sensibilisation au Plan climat air énergie du territoire, organisé tous les automnes depuis son adoption en 2021. Pendant cette période, les citoyens sont invités à participer au défi « En’Vie d’agir pour ma planète ». Pour l’édition 2024, la Communauté de communes propose à tous les habitants ou salariés des 15 communes du territoire de créer un dessin sur le thème de l’arbre.

Les œuvres reçues seront exposées lors de la soirée de lancement des Rendez-vous pour le climat le 20 septembre 2024 et pourront ensuite servir pour illustrer les documents et animations de la future charte de l’arbre et du bocage de notre territoire.

2- Durée du défi

Le défi est ouvert du lundi 26 août 2024 au lundi 16 septembre 2024.

3- Conditions de participation

Ce défi « En’Vie d’agir pour ma planète » est ouvert à tous les habitants du territoire de la Communauté de communes Vie et Boulogne, sans limite d’âge. Les personnes qui travaillent sur le territoire peuvent aussi participer. La participation à cette animation n’ouvre pas accès à une remise de lot.

Afin de valoriser au mieux les œuvres, plusieurs catégories sont appelées à participer :

- Catégorie 1 : les tous petits artistes, de 0 à 5 ans
- Catégorie 2 : les minis artistes, de 6 ans à 10 ans
- Catégorie 3 : les artistes en herbe, de 11 ans à 15 ans
- Catégorie 4 : les artistes aguerris, de 16 à 99 ans et plus
- Catégorie 5 : dessin collectif intergénérationnel

Dans chaque catégorie, la participation peut être individuelle ou collective. Pour la participation collective, les familles, groupe de voisins, établissements scolaires, structures petite enfance/enfance/jeunesse, etc. sont appelés à participer.

4- Modalités de participation

Un seul dessin par participant ou par groupe constitué sera accepté. Un même participant peut envoyer une œuvre individuelle et participer à la création d'une œuvre collective.

Le formulaire de participation devra accompagner chaque dessin avec un rappel au verso du nom et prénom du participant.

Ce formulaire précisera l'identité de la/les personne(s) qui participe(nt) (nom, prénom, âge, commune, contact...) et des représentants légaux le cas échéant et sera mis à disposition des médiathèques, des communes, des écoles et en téléchargement sur le site de la Communauté de communes (rubrique PCAET – Rendez-vous pour le climat).

Le formulaire dûment complété et le dessin devront être déposés dans une enveloppe ou une pochette plastifiée, au plus tard le lundi 16 septembre 2024 dans les médiathèques du territoire ou envoyées à la Communauté de communes par voie postale : Communauté de communes Vie et Boulogne - service PCAET – défi RDV Climat – 24 rue des Landes – 85670 Le Poiré sur Vie

5- Format des œuvres

Les dessins doivent être réalisés en couleur ou en noir et blanc, sur une feuille blanche au format A4 (portrait ou paysage). Les dessins pourront être signés sans toutefois laisser apparaître sur le recto de l'œuvre le nom de famille du ou des participant(s).

Des feuilles seront mises à disposition des participants dans les médiathèques du territoire durant toute la durée du défi. L'utilisation de feuilles blanches personnelles est autorisée.

Les dessins ne devront pas être pliés, y compris lors d'un envoi par voie postale.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées : feutres, crayons, gouache, aquarelle, collages papiers... Toutefois les œuvres dont l'épaisseur seraient trop importantes pourraient ne pas être valorisées dans des documents imprimés. Les dessins doivent être faits à la main sans aide numérique.

L'élément principal du dessin devra être un arbre. Il peut être inclus dans un paysage, accompagné d'animaux, de fleurs ou de personnages ou de diverses écritures. Toute forme d'arbre est acceptée, l'important est de mettre en valeur votre représentation de l'arbre.

6- Utilisation des œuvres

Les œuvres reçues seront exposées lors de la soirée de lancement des « RDV pour le climat » le 20 septembre 2024. Elles pourront être utilisées dans les années à venir dans les supports de communication et d'animation de la Charte de l'arbre, de notre territoire.

Les auteurs autorisent la Communauté de communes à éditer et diffuser les dessins sur tout support, pour un usage non commercial et ce sans versement de droit d'auteur pour une durée de 10 ans. Les droits de l'auteur sont cédés à titre gracieux au profit de la collectivité.

Les services de la Communauté de communes se réservent le droit de refuser un dessin si celui-ci est grossier, porteur de propos injurieux ou licencieux.

7- Droits et réclamations

La participation au défi entraîne la pleine adhésion à ces conditions de participation et l'acceptation sans réserve de toutes les conditions liées à l'utilisation des œuvres.

8- Droits d'accès aux données

En application de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, article L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour les participants mineurs, leurs représentants légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à planclimat@vieetboulogne.fr

Formulaire de participation au défi « En'Vie d'agir pour ma planète »

PARTICIPATION INDIVIDUELLE

NOM et Prénom :

Age :

Commune :(résidence / travail)*

Téléphone :

E-mail :

Catégorie :

- Catégorie 1 : les tous petits artistes, de 0 à 5 ans
- Catégorie 2 : les minis artistes, de 6 ans à 10 ans
- Catégorie 3 : les artistes en herbe, de 11 ans à 15 ans
- Catégorie 4 : les artistes aguerris, de 16 à 99 ans et plus
- Catégorie 5 : dessin collectif intergénérationnel

Je certifie :

- avoir pris connaissance des conditions de participation de ce défi et déclare expressément en accepter toutes les conditions,

- être l'auteur de l'œuvre envoyée et céder mes droits d'auteur à la collectivité à titre gracieux, pour une utilisation dans les supports de communication et d'animation de la CCVB

- autoriser la Communauté de communes Vie et Boulogne à exploiter et à utiliser librement dans le respect du code de la propriété intellectuelle, et sans but lucratif l'œuvre, pendant une durée de 10 ans sur les supports de communication de la Communauté de communes

- décharger les organisateurs du défi de toute revendication, réclamation tenant à la propriété tant matérielle qu'incorporelle de l'œuvre

A, le

Signature

* barrer la mention inutile

Autorisation parentale pour les participants mineurs :

Je soussigné(e),demeurant

au.....

Parent de l'enfant.....né(e) le...../...../..... ayant le plein exercice de l'autorité parentale, l'autorise à participer au défi « En'Vie d'Agir pour ma planète » et déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à ce défi et en accepter toutes les conditions.

Signature du représentant légal

Rendez-vous pour le climat 2024

Formulaire de participation au défi « En'Vie d'Agir pour ma planète »

PARTICIPATION COLLECTIVE

NOM et Prénom du représentant du groupe :

Commune :(résidence / travail)*

Téléphone :

E-mail :

Catégorie :

- Catégorie 1 : les tous petits artistes, de 0 à 5 ans
- Catégorie 2 : les minis artistes, de 6 ans à 10 ans
- Catégorie 3 : les artistes en herbe, de 11 ans à 15 ans
- Catégorie 4 : les artistes aguerris, de 16 à 99 ans et plus
- Catégorie 5 : dessin collectif intergénérationnel

Pour les participations collectives, merci d'inscrire ci-dessous le prénom de tous les participants ainsi que leur âge et/ou le nom du groupe constitué (classe xxx de l'école xxx, famille xxx, les voisins du village xxx)

.....
.....
.....
.....

Je certifie, en tant que responsable du groupe participant :

- avoir pris connaissance des conditions de participation à ce défi et déclare expressément en accepter toutes les conditions,

- que mon groupe est l'auteur de l'œuvre envoyée et que tous les participants acceptent de céder les droits d'auteur à la collectivité à titre gracieux, pour une utilisation dans les supports de communication et d'animation de la CCVB

- autoriser la Communauté de communes Vie et Boulogne à exploiter et à utiliser librement dans le respect du code de la propriété intellectuelles, et sans but lucratif l'œuvre, pendant une durée de 10 ans sur les supports de communication de la Communauté de communes

- décharger les organisateurs du défi de toute revendication, réclamation tenant à la propriété tant matérielle qu'incorporelle de l'œuvre

A, le

Signature du responsable de groupe

* barrer la mention inutile